



Le 12 novembre 2010

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
C.P. 001, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

Objet: Examen des normes de qualité de l'onde et des sanctions aux manquements aux Conditions de service d'électricité
Dossier Régie : R-3725-2010
Notre dossier : R000346 TJO

Chère consoeur,

Le Distributeur a pris connaissance des demandes de remboursement de frais formulés par les intervenants ACEF de l'Outaouais, ACEF de Québec et SÉ-AQLPA dans le dossier mentionné en objet.

Considérant que l'argumentation et la réplique du Distributeur font déjà état de sa position quant à la valeur des propositions de chacun des intervenants, le Distributeur ne dépose aucun autre commentaire et s'en remet à la Régie quant à l'appréciation de la pertinence et de l'utilité des interventions.

Nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Jean-Olivier Tremblay

Jean-Olivier Tremblay

c.c.: Intervenants (par courriel seulement)